



P 1753

ID 5405

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Yves TYCHON

Luxembourg, le 23 avril 2021

Objet : Votre pétition 1753 – Interdiction d'éclairage clignotant sur les vélos / Verbot blitzender Beleuchtung an Fahrrädern

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur François Bausch  
Ministre de la Mobilité et des Travaux  
publics  
L-2940 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2021

Objet : Pétition 1753 – Interdiction d'éclairage clignotant sur les vélos / Verbot blitzender Beleuchtung an Fahrrädern

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 21 avril 2021, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 168 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

## PETITION PUBLIQUE 1753

### **Intitulé de la pétition:**

Interdiction d'éclairage clignotant sur les vélos

Verbot blitzender Beleuchtung an Fahrrädern

### **But de la pétition:**

Prévenir l'utilisation d'éléments d'éclairage qui détournent l'attention des autres utilisateurs de la route en vue de privilégier le seul cycliste qui a muni son engin de ce gadget flashant.

Verhindern, dass Radfahrer ihr Rad mit aufblitzenden Beleuchtungselementen versehen, mit denen sie die Aufmerksamkeit anderer Verkehrsteilnehmer ausschließlich auf sich selbst lenken wollen.

### **Motivation de l'intérêt général de la pétition:**

Le pétitionnaire constate qu'un nombre croissant de vélos sont équipés d'ampoules LED pourvues d'une fonction clignotante agaçante et éblouissante pour les autres utilisateurs de la route. Là où un effet visuel devrait être réservé aux véhicules en service urgent, ces cyclistes monopolisent l'attention ce qui est au détriment des piétons et des vélos correctement éclairés. Il revient aux autorités de sensibiliser les associations de cyclistes à ce sujet, et d'envisager une phase répressive pour éradiquer ce phénomène égoïste.

Der Petent stellt fest, dass immer mehr Fahrräder mit einer aufblitzenden LED-Beleuchtungsanlage ausgestattet sind, welche wegen ihres Blendeffekts ärgerlich für die anderen Verkehrsteilnehmer ist. Während spezielle optische Effekte Fahrzeugen im Noteinsatz vorbehalten bleiben sollten, lenken diese Radfahrer in eigennütziger Weise die Aufmerksamkeit auf sich, und zwar zuungunsten von Fußgängern und korrekt beleuchteten Zweirädern. Die Behörden sollten die Radfahrerverbände auf diese Problematik aufmerksam machen und gegebenenfalls einschreiten um dieses egoistische Verhalten zu unterbinden.

**Dépôt:** le 09.01.2021 à 18:25

**Pétitionnaire:** Yves Tychon